



Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026

Berger
Levrault

Date de la convocation	01/06/2026
ID	031-200023596-20260608-20260608_CT2_1-DE
Membres en exercice	37
Présents	22
Représentés	11

COMMISSION TERRITORIALE n° 2- COTEAUX DE SAINT-JORY ET FRONTONNAIS**Extrait du procès-verbal de la séance du 08 06 2026****Objet : Choix du mode de scrutin public ou non pour l'ensemble des élections de la séance**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 et notamment les dispositions relatives aux élections des Commissions Territoriales ;

Considérant que les Représentants de la Commission Territoriale, élus par leur collectivité pour y siéger, qu'ils soient présents ou absents, sont installés dans leurs fonctions ;

Considérant les élections, au cours de la séance, du Président de la Commission Territoriale, des 1^{er} et 2^{ème} Vice-Présidents et des délégués au Conseil Syndical ;

Considérant que la Commission a procédé à la désignation de deux observateurs et de deux assesseurs ;

Vu les rapports relatifs aux élections de la Commission Territoriale et sur la proposition du Président,

La Commission Territoriale se prononce, conformément aux statuts de Réseau31, sur l'application du scrutin public à l'ensemble des élections.

Choix du mode de scrutin public pour les élections de cette séance			Rejetée
Horaire	08/06/2026 10:38:27	Votants	124 voix
Scrutin	Public	A voté	124 voix
Majorité requise	Unanimité	Exprimé / 100,00 %	124 voix
	Unanimité des voix exprimées (124)		
Pour		81,5 %	101 voix
Contre		18,5 %	23 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix
Pour			101 voix

Aurel Thierry (4) ; Aussel Edmond ; Bataille François (4) ; Begue Michèle (4) - Procuration à Bataille François ; Blaquiere Benoit (4) ; Casale Jean-François - Procuration à Roumagnac Léandre ; Constans Loïc (4) ; Coulom Jean-Christophe (3) ; Crouzat Florian (4) - Procuration à Soulassol Georges ; Decalonne Thomas (4) - Procuration à Malapert Frederic ; Dejean Elodie (4) ; Dorizon Isabelle (3) ; Follet Botella Celine (4) ; Le Gallo Laetitia (4) ; Lozano Jean-François ; Malapert Frederic (4) ; Mazars Laure (4) - Procuration à Le Gallo Laetitia ; Mazeris Jean-Julien (7) ; Monduc Fabrice (4) - Procuration à Blaquiere Benoit ; Nachin Aline (3) ; Perotin Rémi (4) - Procuration à Tornos Luc ; Roumagnac Léandre (3) ; Saint-Martin Pascal (4) ; Soulassol Georges (4) ; Testa Marc (4) - Procuration à Soulassol Georges ; Tornos Luc (4) ; Vassal Jean-Paul (7) - Procuration à Mazeris Jean-Julien

Contre 23 voix

Chau Mathilde (4) - Procuration à Gibert Janine ; Gibert Janine (4) ; Lepee Guillaume (4) - Procuration à Saura Olivier ; Marelo Fabrice (3) ; Parisotto William (4) ; Saura Olivier (4)

Abstention 0 voix

Ne prend pas part au vote 0 voix

Présents

Aurel Thierry ; Aussel Edmond ; Bataille François ; Blaquiere Benoit ; Constans Loïc ; Coulom Jean-Christophe ; Dejean Elodie ; Dorizon Isabelle ; Follet Botella Celine ; Gibert Janine ; Le Gallo Laetitia ; Lozano Jean-François ; Malapert Frederic ; Marelo Fabrice ; Mazeris Jean-Julien ; Nachin Aline ; Parisotto William ; Roumagnac Léandre ; Saint-Martin Pascal ; Saura Olivier ; Soulassol Georges ; Tornos Luc

Sont excusés et donnent procuration



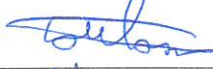
Begue Michèle - Procuration à Bataille François ; Casale Jean-François - Procuration à Roumagnac Léandre ; Chau Mathilde - Procuration à Gibert Janine ; Crouzat Florian - Procuration à Soulassol Georges ; Decalonne Thomas - Procuration à Malapert Frederic ; Lepee Guillaume - Procuration à Saura Olivier ; Mazars Laure - Procuration à Le Gallo Laetitia ; Monduc Fabrice - Procuration à Blaquiere Benoit ; Perotin Rémi - Procuration à Tornos Luc ; Testa Marc - Procuration à Soulassol Georges ; Vassal Jean-Paul - Procuration à Mazeris Jean-Julien

Absents

Cavagnac Hugo ; Gousmar Isabelle ; Marrot Christelle ; Terrance Serge

Le choix du mode de scrutin public a été rejeté par défaut d'unanimité des membres présents ou représentés pour l'ensemble des opérations de vote.

Le scrutin secret est donc appliqué à l'ensemble des opérations de vote.

	Prénom et NOM	Signature
1 ^{er} Assesseur	Mme Aurélie VAY	
2 ^{ème} Assesseur	Mme Séverine GOMEZ	
1 ^{er} Observateur	M. Olivier SAURA	
2 ^{ème} Observateur	M. Jean-Christophe COULOM	
Présidente	Mme Janine GIBERT	